

Kingsey Falls, le 16 juillet 2012

Madame Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

290

DQ20.1

Projet de parc éolien de la Seigneurie de
Beaupré – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

6211-24-053

*Objet : Dépôt des réponses aux questions complémentaires
demandées le 12 juillet 2012 (DQ20, n^{os} 25 à 31 et DQ22, n^{os} 32-33)
– Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré –*

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous et dans les pages suivantes les réponses aux questions complémentaires 25 à 33 demandées par la commission le jeudi 12 juillet 2012 en lien avec le projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 dans la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Nous déposons également à la commission trois documents accompagnant les questions 26, 27.A et 31.C de la présente lettre.

- Q26 : *SB4_Contributions volontaires_MRC_15092010.pdf*
- Q27.A : *PESB_Depliant covoiturage_2012.pdf*
- Q31.C : *PESB_Compte rendu_Comite riverains no.1_12 juillet 2012.pdf*

Question 25

Au regard du projet de Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4, des contributions volontaires totalisant 800 000 \$ sur 20 ans seront versées à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

- A. Est-ce que le versement de telles contributions volontaires s'appliquera également pour chacun des projets de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3 ?**
- B. Dans l'affirmative, veuillez indiquer le montant total qui sera versé ainsi que les modalités propres à ces versements de contributions volontaires et ce, pour chacun de ces deux projets de parc éolien.**

Réponse Q25.A :

Les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3 n'ont pas prévu d'entente à cet effet. Il avait plutôt été envisagé de développer un parc éolien communautaire afin que la région puisse participer activement au développement éolien et qu'elle soit partie prenante à la réalisation d'un projet éolien. De plus, il avait été convenu que des dons et commandites soient versés annuellement dans la région afin de soutenir les organismes locaux, quel que soit leur domaine d'activités.

Réponse Q25.B :

Non applicable.

Question 26

Tant pour le projet de la Seigneurie de Beauré 4 que pour ceux de la Seigneurie de Beauré 2 et 3, est-ce qu'une entente écrite au regard des contributions volontaires à être versées par le promoteur à la MRC de La Côte-de-Beauré est intervenue entre les parties ?

Dans l'affirmative, veuillez déposer une copie de cette entente.

Réponse Q26 :

Une entente a été conclue entre la MRC de la Côte-de-Beauré et le parc éolien de la Seigneurie de Beauré 4. L'entente s'est articulée par écrit par le biais d'un échange courriel en guise de confirmation, ce qui convenait aux deux parties.

Une copie de l'avis de confirmation des contributions volontaires, sous la mention « *SB4_Contributions volontaires_MRC_15092010.pdf* », est en pièce jointe et est déposée à la commission en accompagnement de la présente lettre.

Question 27

La proposition de transporter les employés en autobus sur le chantier a été avancée par certains participants.

A. Envisagez-vous cette possibilité ?

B. Avez-vous une idée du nombre d'autobus qui seraient requis ?

C. En terme de logistique, à quelle heure les employés devront être sur place afin que les autobus qui les transporteront puissent les déposer à leur endroit de travail afin que ceux-ci puissent débiter leur quart de travail à 7 heures ?

Réponse Q27.A :

L'option d'offrir aux employés le transport en autobus vers le chantier a été envisagée dès la première saison de construction du projet des parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré 2 et 3. Des discussions sont intervenues à ce moment entre l'entrepreneur général et le consortium initiateur du projet afin d'évaluer la faisabilité de cette initiative.

Au terme des démarches d'évaluation de cette option, le transport des employés par navette s'est avéré non réalisable dans le cadre du projet des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré principalement pour les deux raisons suivantes :

- le site du chantier étant éloigné des zones urbaines et des principales artères, soit à plus de 20 kilomètres de Saint-Tite-des-Caps, le transport des employés de construction occasionnerait une perte réelle de plus d'une heure de travail sur le chantier. Les travailleurs étant pour la grande majorité syndiqués, les transports devraient être assujettis aux lois, normes et règlements syndicaux en vigueur. En résultante, le début du quart de travail des employés débiterait au lieu et à l'heure d'embarquement dans l'autobus, retirant au moins une heure de travail de chantier aux travailleurs. De plus, un espace suffisamment grand près de Beauré pour accueillir les véhicules des travailleurs qui se déplacent sur le chantier devrait être envisagé, sachant de par nos recherches pour le covoiturage que les emplacements de ce type sont limités dans le secteur ;

- l'horaire de sortie du chantier des employés de construction est variable en fonction des corps de métier et des types de travaux effectués. La logistique des transports par autobus à la sortie du chantier devient ainsi d'autant plus complexe et occasionnerait des perturbations aux horaires de chantier. Sur la base du même principe, l'employeur devrait transporter une heure plus tôt les travailleurs pour que ces derniers arrivent au stationnement incitatif à l'heure de la fin du quart de travail.

Dans le but de compenser cette option non réalisable et afin d'éviter les limites liées aux horaires de travail, le consortium a récemment mis en place un programme de sensibilisation au covoiturage. Cette solution vise à minimiser le nombre de véhicules se rendant au chantier. Le programme présenté aux travailleurs illustre les sites de stationnements incitatifs et le parcours à utiliser pour se rendre au chantier. Le programme inclut également les éléments suivants :

- ententes conclues avec les propriétaires de trois emplacements pour que les travailleurs puissent utiliser les espaces de stationnement ;
- distribution d'un dépliant informatif à tous les employés de chantier indiquant les trois emplacements prévus pour lieux de rassemblement avant de s'engager sur le chemin d'accès ; réf. « *PESB_Depliant covoiturage_2012.pdf* »
- installation d'une affiche apposée à l'entrée du chantier pour rappeler aux travailleurs de penser au covoiturage ;
- mise en place de mesures de suivi et de comptage pour mesurer l'efficacité de l'intervention.

Réponse Q27.B :

Pour offrir un service flexible à l'ensemble des travailleurs, il est estimé que dix autobus seraient requis à l'entrée et à la sortie des travailleurs. Considérant qu'une portion des véhicules qui accèdent au site sont utilisés sur le chantier durant le jour, l'idée du transport par navette ne pourrait viser la totalité des travailleurs. De plus, la sortie des autobus s'échelonnant sur une période plus étendue, les autobus auraient à circuler avec moins de travailleurs à chaque passage, mais faire plus d'aller-retour.

Réponse Q27.C :

Afin que les activités du chantier puissent débuter à 7 h, les autobus devraient déposer les employés entre 5 h 45 et 6 h au bureau de chantier où ils peuvent récupérer les camionnettes pour accéder aux différents sites des travaux. Ceci signifie un départ de Saint-Tite-des-Caps entre 5 h et 5 h 15 du matin.

Question 28

Certaines alternatives ont été avancées par des participants lors de la deuxième partie de l'audience publique notamment l'utilisation d'un nouveau chemin d'accès. Ainsi, des propositions à cet égard ont été soumises par ces derniers. L'une d'elle consiste à utiliser le chemin Beaudoin et à y aménager un pont afin d'accéder aux terres de la Seigneurie de Beaupré (DM7).

Une autre propose deux tracés (DM3). Le premier pourrait être aménagé en empruntant des routes forestières donnant accès à la Seigneurie de Beaupré à l'est de Saint-Tite-des-Caps. Le second, mettrait à profit les chemins utilisés actuellement à partir de Saint-Tite-des-Caps jusqu'au niveau des sablières situées à l'est du pont enjambant la rivière Sainte-Anne sur le rang Saint-Léon. De cet endroit, trois options sont offertes.

A. Est-ce que les différentes options présentées dans ces deux mémoires pourraient offrir une alternative valable à l'utilisation actuelle du chemin de l'Abitibi Price pour accéder à la Seigneurie de Beaupré ?

Dans la négative, veuillez préciser dans votre argumentaire l'ensemble des raisons (techniques, financières, études, autorisations, etc.) qui vous incitent à ne pas retenir l'une ou l'autre des alternatives introduites par les participants.

Réponse Q28.A :

Des discussions qui sont actuellement en cours avec le comité de riverains ont permis d'identifier un tracé recommandé par les riverains, en l'occurrence un chemin inspiré de DM3, et de définir tous les enjeux reliés à cette option alternative de chemin de contournement.

À ce sujet, une étude de faisabilité préliminaire sera réalisée d'ici la fin août 2012. Toutefois, nous pouvons d'emblée affirmer que la construction d'un chemin de contournement, qui inclura forcément la traversée de la rivière Sainte-Anne, nécessitera les activités suivantes :

- autorisation du Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (incluant des études complètes d'impact sur l'environnement) et obtention des certificats d'autorisation ;
- autorisations fédérales ;
- autorisations municipales ;
- ingénierie détaillée (arpentage, études hydrauliques et embâcles, plan et devis, appel d'offres, etc.) ;
- activités de construction (forage, déboisement, mobilisation, nivelage du chemin, dynamitage, sécurisation du cours d'eau, commande des équipements et matériaux, etc.) ;
- entente avec les propriétaires privées du nouveau chemin accès.

Une fois réalisé, le chemin de contournement, qui prévoit un pont à une seule voie, permettrait aux véhicules des employés de contourner quelques résidences sur les 57 situées en bordure du parcours d'accès au site, selon le chemin identifié avec le comité de riverains. L'utilisation de ce chemin d'accès pourrait seulement être accessible à une portion des transports, soit les véhicules légers. L'ensemble des véhicules lourds et nouveaux transports devront passer par le chemin actuel, car ce dernier a une structure propice à ce type de transports et permet un accès via l'entrée principale du chantier de construction. L'analyse préliminaire de faisabilité viendra confirmer toutes ces données.

Enfin, il est important de rappeler que le chemin d'accès actuel a été sélectionné selon les facteurs suivants :

- chemin existant et utilisé depuis plus de 50 ans pour les activités forestières du territoire ;
- chemin le plus sécuritaire ;
- chemin ayant un accès contrôlé avec guérite à l'entrée des terres privées du Séminaire de Québec ;
- chemin donnant un accès direct;
- chemin conçu pour un accès à la ressource ;
- chemin présentant le moins de résidences sur son parcours.

Selon les analyses préliminaires effectuées auprès des instances gouvernementales et auprès des entrepreneurs, la réalisation de ce nouveau chemin d'accès ne pourra être complétée avant la fin de la saison 2013, soit à l'automne 2013. L'analyse de faisabilité préliminaire précisera cet aspect.

Il est à noter que durant ces procédures d'analyse du chemin de contournement, le consortium participe aux rencontres du comité des riverains et met en application des mesures d'atténuation reliées au bruit, à la vitesse, à la poussière et au nombre de véhicules qui circulent. En effet, le comité fera un suivi sur l'efficacité du contrôle de vitesse mis en place, l'application du programme de sensibilisation sur le bon voisinage (bruit, déchets et courtoisie), l'application du programme de covoiturage et l'efficacité de l'abat-poussière, ainsi que du pavage des accotements et d'une portion du chemin de l'Abitibi-Price afin de réduire la poussière. Toutefois, nous considérons qu'il est important de valider l'option de chemin de contournement suggéré par les riverains afin de répondre à toutes les interrogations et de comprendre tous les éléments techniques, environnementaux et sociaux qu'implique la construction d'un chemin d'accès alternatif au site.

Question 29

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, il a été mentionné que suite à la rencontre d'information tenue le 28 juin dernier avec les résidents riverains des routes empruntées par les travailleurs, les sous-traitants, l'entrepreneur général et les fournisseurs de biens et services, le comité de riverains que vous entendez mettre en place serait formé d'un représentant des résidents riverains de l'avenue Royale, du rang Saint-Léon, du rang Saint-Antoine et du chemin de l'Abitibi Price, soit quatre représentants des riverains, trois représentants du promoteur et un représentant de la MRC La Côte-de-Beauré, soit huit personnes en tout.

A. Envisagez-vous de vous adjoindre des personnes-ressources provenant de ministères ou d'organismes tel que le MTQ, la Sûreté du Québec, les municipalités de Saint-Ferréolles-Neiges et Saint-Tite-des-Caps que vous inviteriez aux rencontres du comité des riverains, de façon ponctuelle, pour discuter et traiter de sujets particuliers et répondre ainsi à des questions plus techniques portant, par exemple, sur «quelle devrait être la longueur minimale de pavage sur le chemin de l'Abitibi Price afin d'y assurer une efficacité maximale pour la diminution de la poussière entraînée par la circulation routière importante sur cette artère» ?

Réponse Q29 :

Des discussions sont régulièrement tenues avec les instances municipales et réglementaires dans le cadre du développement des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré. En ce sens, toutes les informations pertinentes nécessaires à l'avancement des travaux sont disponibles et communiquées au consortium. Ces renseignements sont par la suite discutés lors des rencontres du comité de riverains lorsque applicable. Au besoin, des personnes ressources des différentes organisations interpellées seront invitées aux rencontres pour traiter des sujets particuliers avec les riverains membres.

Question 30

Envisagez-vous l'attribution d'une indemnisation aux résidents du rang St-Antoine ?

Si oui, selon quelles modalités ?

Si non, des discussions ont-elles déjà eu lieu avec les riverains de cette artère au regard d'un dédommagement pour les inconvénients subis par ces derniers et émanant de la construction des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré 2 et 3 et éventuellement pour celui de la Seigneurie de Beauré 4 si ce projet est autorisé ?

Réponse Q30 :

Les indemnités individuelles ne sont pas des avenues prioritaires par les entités du consortium, Boralex et Gaz Métro. Nous valorisons plutôt la recherche et la mise en œuvre de solutions qui adressent les problèmes à la source et qui sont communes et équitables pour tous, proportionnellement aux inconvénients subis.

Question 31

A. À la suite de la formation du comité des riverains, est-ce qu'un procès-verbal sera rédigé lors de chaque rencontre du comité ?

Dans l'affirmative, veuillez préciser si ce dernier sera rendu disponible auprès des riverains de l'avenue Royale, du rang Saint-Léon, du rang Saint-Antoine et du chemin de l'Abitibi Price.

B. Quels moyens de communication sont envisagés pour rendre disponible le procès-verbal aux riverains ci-haut mentionnés ?

C. Veuillez les rendre disponibles à la commission 48 heures après la tenue des réunions, et ce, jusqu'au terme de son mandat.

Réponse Q31.A :

Un compte rendu de chacune des rencontres du comité de riverains est produit. Tous les riverains de l'avenue Royale, du rang Saint-Léon, du rang Saint-Antoine et du chemin de l'Abitibi-Price inscrits à la liste de distribution recevront le compte rendu par messagerie électronique dans les 48 heures après chaque rencontre. Nous sommes actuellement à recueillir les adresses électroniques de tous les riverains, avec l'aide des riverains membres du comité, afin d'acheminer efficacement et dans les délais prévus les comptes rendus.

Réponse Q31.B :

Voir réponse précédente.

Réponse Q31.C :

Tous les comptes rendus seront déposés à la commission dans les 48 heures après chacune des rencontres du comité de riverains. À cet effet, veuillez trouver ci-joint le document « *PESB_Compte rendu_Comite riverains no.1_12 juillet 2012.pdf* », un compte rendu de la première rencontre du comité de riverains tenue le 12 juillet 2012. Par ailleurs, veuillez noter que le comité de riverains se réunira pour une deuxième rencontre dans la semaine du 27 août et son compte rendu vous sera remis dans les 48 heures.

Question 32

Dans le mandat du comité de suivi et de concertation, il est mentionné que les membres du comité doivent prendre connaissance et discuter de différents aspects notamment les retombées économiques. Veuillez préciser et détailler les raisons pour lesquelles vous n'envisagez pas la mise en place d'un comité distinct, à l'instar du comité de riverains, pour la maximisation des retombées économiques locales.

Réponse Q32 :

Des démarches sont en cours depuis les premières étapes de développement du projet Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré afin de maximiser les retombées économiques locales. Plusieurs activités ont été tenues dans le cadre de la réalisation des parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré 2 et 3 avec divers acteurs locaux de la Côte-de-Beauré (Centre local de développement (CLD) de la Côte-de-Beauré, Centre local d'emploi (CLE) de la Côte-de-Beauré, MRC de la Côte-de-Beauré, Alliance Affaires de la Côte-de-Beauré, Chambre de Commerce de Québec). Les activités, auxquelles les partenaires locaux ont participées, ont pris la forme de déjeuner-conférence pour connaître les fournisseurs locaux, diverses annonces dans les publications locales, dons et commandites à des organismes et événements locaux, etc. Tous étaient reconnaissants des opportunités de visibilité offertes favorisant les occasions d'affaires.

Qui plus est, il n'est pas exclu pour le consortium de travailler de concert avec d'autres organismes économiques pour des interventions particulières. Ces maillages sont même les bienvenus.

De plus, puisque le CLD de la Côte-de-Beauré et la MRC de la Côte-de-Beauré siègent sur le comité de suivi des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré 2 et 3, le sujet des retombées économiques est discuté à l'intérieur des rencontres et un suivi à cet effet est réalisé régulièrement.

Ainsi, il ne s'avère pas pertinent de réunir les travaux du comité de riverains et ceux du comité de suivi, ces deux comités n'ayant pas les mêmes préoccupations ni intérêts envers le projet. Le comité de suivi a spécifiquement pour mandat d'effectuer un suivi des activités de construction et de superviser la maximisation des retombées économiques, alors que le comité de riverains a pour préoccupations les activités se déroulant sur le chemin d'accès et a pour mandat de participer à l'élaboration de mesures d'intervention pour réduire les effets de la construction sur le chemin d'accès.

Question 33

Dans son mémoire, le Centre local de développement de la MRC de La Côte-de-Beauré mentionne que vous avez versé des dons et des commandites à des événements ou à des fondations depuis 2010. Dans un tableau, veuillez identifier les événements ou fondations qui ont bénéficié d'un don ou d'une commandite et préciser pour chacun le montant alloué.

Réponse Q33 :

Dons et commandites des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré :

Organismes / Événements	2012	2011	2010
Vélirium et coupe du monde de vélo de montagne	15 000 \$	22 785 \$	11 287,50 \$
La Grande Fête de la Côte-de-Beauré	5 000 \$	5 000 \$	3 000 \$
La Grande Ferme de la Côte-de-Beauré	500 \$ (prévu)	500 \$	500 \$
Centre d'interprétation Côte-de-Beauré	2 500 \$	2 500 \$	500 \$

CLD Côte-de-Beaupré			
- Gala Reconnaissance	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
- Concours québécois en entrepreneuriat	2 000 \$		
École Québec – Foire commerciale Éole	9 198 \$	16 275 \$	13 215,88 \$ *
CLD de la région de la Capitale Nationale	2 000 \$ (prévu)	3 000 \$	
Club cycliste Mont-Sainte-Anne	2 000 \$	2 000 \$	
Club de ski de fond Rouge et Or		500 \$	
Le Petit Séminaire de Québec	20 000 \$	20 000 \$	
Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré	500 \$	500 \$	
Ville de Beaupré		1 000 \$	
La Zone – Maison des jeunes	250 \$ (prévu)		
Club de patinage artistique Côte-de-Beaupré	250 \$ (prévu)		
Cendrine Browne, athlète ski de fond (Centre National d'Entraînement Pierre Harvey à Saint-Ferréol-les-Neiges)	500 \$ (prévu)		
TOTAL	61 198 \$	75 560 \$	30 003,38 \$
TOTAL (2010-2012)		166 761,38 \$	

* *Commandite Boralex*

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.



Marie-Pierre Morel
Chargée de projet, développement
Boralex